

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1264 1er décembre 1949

n° 1264 1er

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1949

Date de publication

1 décembre 1949

Date du numéro

31 décembre 1949

VISAS

Le 'Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vn l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 1154 dn 16 octobre 1947 relatif à la rémunération des travailleurs-Autochtones de la Côte française des Somalis

Vula décision n° 384 du 8 avril 1949 engageant Barka Waiss en qualité de cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le salaire mensuel de Barlui Waiss, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement, est porté à cinq mille cent francs (5.100 fr.) pour compter du 1er novembre 1949. Art. 2. — Ce salaire est exclusif de toute indemnité, à l'exception, le cas échéant, des indemnités pour charges de famille. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.